



Accompagnement à la VAE



profession
sport & loisirs
Auvergne

Accompagnement à la VAE

L'accompagnement à la validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à tous de valoriser des compétences acquises dans le cadre de son expérience professionnelle ou personnelle. Profession Sport et Loisirs Auvergne accompagne toute personne dans la constitution de son dossier de validation et dans l'obtention de tout ou partie d'une certification ou d'un diplôme basé sur la valorisation de son parcours et de ses expériences.



DÉROULEMENT VAE

La VAE se déroule en 3 parties : la recevabilité, le dossier de présentation de l'expérience et le jury de validation.

La recevabilité

Dans cette partie, il vous sera demandé de remplir un dossier de demande de recevabilité et d'y joindre les pièces justifiant de votre éligibilité. Ce dossier doit être envoyé aux services de l'académie de votre domicile ou directement auprès de l'organisme qui délivre la certification visée. Il faut compter 2 mois, après réception du dossier, pour avoir le résultat du dossier de recevabilité.

Le dossier de présentation de l'expérience

Récit de votre parcours et de vos expériences en relation avec la certification visée, où l'accompagnement peut-être est nécessaire

Le jury de validation

Vous serez amené à présenter votre dossier de présentation de l'expérience devant un jury ou être mis en situation professionnelle. Le jury peut valider entièrement ou partiellement la certification visée.



PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis



Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap



DURÉE & TARIFS

Durée : 24h de formation répartis sur 6 à 12 mois

1200€

CONTACT



61 Rue de la République,
03400 Yzeure



04.70.44.79.21



auvergne@profession-sport-loisirs.fr



profession
sport & loisirs
AUVERGNE

